

LES ACTEURS ET LEURS RÔLES

Niveau National

DGPI

DGUA

ÉLABORATION ET SUIVI DES PPRI, COORDINATION DE LA DÉMARCHE, APPUI TECHNIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE À L'INSTRUCTION

Participent à la concertation à la demande des services de l'État

Élabore et impose le PPRI

Niveau Local

Collectivités territoriales

PARTICIPENT À LA MISE EN APPLICATION DU PPRI

Services en charge de l'instruction des projets (en particulier demandes d'autorisation d'urbanisme)

CONTRÔLENT LA CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT DU PPRI

Porteurs de projets en zones couvertes par un PPRI

INTÈGRENT LE RISQUE INONDATION DANS LA CONCEPTION DU PROJET EN CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT

ET APRÈS ?

LE PPRI, UN OUTIL VIVANT ET ÉVOLUTIF

Son adoption n'est qu'une étape : il doit être mis en œuvre, partagé et actualisé.

Résultats attendus



Une urbanisation maîtrisée



Des populations moins vulnérables



Des territoires plus résilients face aux inondations

Prochaines étapes

Élaboration des premiers PPRI pilotes



Formation des équipes locales



Intégration dans les Plans Communaux d'Urbanisme (PCU/PCUi)

CONTACT

Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations (DGPI)

Sacré Cœur III, Cité Keur Gorgui,
Dakar, Senegal
33 869 61 30
mea.pgiis@gmail.com

Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture, Division de la Planification urbaine et de la Réglementation (DGUA)

Diamniadio, Sphère Ministérielle,
Immeuble B2
33 823 91 23
contacts@urbanisme.gouv.sn



Projet : **PGIIS**



MAITRISER L'OCCUPATION DES ZONES INONDABLES

Le Plan de Prévention du Risque Inondation
Un outil réglementaire au service d'une planification urbaine durable et résiliente



CONTEXTE

Les inondations représentent l'un des principaux risques naturels au Sénégal. Face à l'urbanisation rapide et au changement climatique, il est essentiel de réglementer les occupations du sol pour réduire les vulnérabilités humaines et matérielles.



LE PPRI, C'EST QUOI ?

Le Plan de Prévention du Risque d'Inondation est un outil de planification qui identifie les zones exposées, définit les niveaux de risque et encadre l'urbanisation en interdisant les occupations vulnérables où elles induiraient un danger, et en fixant des conditions de réalisation dans les autres secteurs.

OBJECTIF PRINCIPAL

Intégrer le risque d'inondation dans les politiques d'aménagement et de développement territorial.

EN BREF



Un référentiel pour connaître les zones à risques



Des règles adaptées au niveau de risque et en prenant en compte le contexte local



Un cadre unifié pour un traitement égalitaire des zones inondables à l'échelle nationale

OBJECTIFS DU PPRI

1

Connaître pour agir

- Identifier les zones inondables et leur niveau de danger.
- Évaluer les enjeux exposés (habitat, infrastructures, activités économiques).



2

Planifier pour prévenir

- Orienter les aménagements et les constructions futures.



3

Préserver le fonctionnement hydraulique des territoires

- Préserver les zones naturelles d'écoulement et d'expansion des crues. L'entretien des ouvrages.



LE PPRI EST DONC UN VÉRITABLE OUTIL RÉGLEMENTAIRE DE RÉFÉRENCE POUR LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

1

PRESCRIPTION

- Arrêté ministériel

2

ÉLABORATION

- Services de l'État

4

CONCERTATION

- Collectivités, public et autres acteurs locaux

5

CONSULTATIONS OFFICIELLES

- Enquête publique

6

APPROBATION

- Arrêté ministériel

7

APPROPRIATION

8

DIFFUSION ET APPLICATION